

Formule des serments et de déclarations

SERMENTS

Sténographe

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous inscrirez fidèlement, du mieux que vous pourrez, les témoignages rendus devant la présente cour martiale, ainsi que toutes les autres matières qu'il faudra, et que, quand on vous le demandera, vous en fournirez à la cour une transcription fidèle?

Réponse: Je le jure.

Interprète

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous donnerez, selon toute votre habileté, une interprétation et une traduction fidèles, qu'on pourra exiger de vous, concernant la question dont est saisie la présente cour martiale?

Réponse: Je le jure.

Témoin

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que le témoignage que vous rendrez devant cette cour sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

Réponse: Je le jure.

Déclarations solennelles

La formule de la déclaration est la même que celle des serments, sauf qu'aux mots: "Jurez-vous par le Dieu tout-puissant" se substituent les mots: "(Nom et prénoms), promettez-vous et déclarez-vous solennellement", et que les mots: "promettez-vous et déclarez-vous solennellement" se substituent aux mots: "jurez-vous", partout où ces derniers se présentent.